Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215602087-20260203-2026_1_7-DE

COMMUNE DE SAINT BRIEUC DE MAURON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Brieuc de Mauron, dûment convoqué le 22 janvier 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Charles- Edouard FICHET.

Etaient présents :
Mmes et MM. FICHET Charles-Edouard - MENIER Louis - MENIER Corinne - GUILLARD Pierre- TEMPIER Loïc- BUREL Alain - LE BRETON Fabienne

Etaient absents :
DERVIEUX Sarah- Alexandra
REYNAUD Pascale a donné procuration à MENIER Corinne
DE KERSABIEC Brieuc a donné procuration à TEMPIER Loïc

Nombre de conseillers : 10
Présents : 7
Votants : 9

Mme Corinne MENIER a été nommée secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026-1-7 – Renouvellement adhésion à BRUDED – Bretagne Rurale et Développement Durable

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a reçu un courrier de l'association BRUDED dans lequel il est stipulé, l'avis de cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre pour l'année 2026 de 113,40€, (315 habitants x 0.36€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide *d'approuver à l'unanimité* la cotisation pour l'année 2026. Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette cotisation.

Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2026 de la commune.

Extrait certifiée conforme
Fait à St Brieuc de Mauron
Le - 3 FEV. 2026
Le Maire,
Charles-Edouard FICHET

MAIRIE DE ST BRIEUC DE MAURON R.F. (56430)